

Résolu: Que lesdits MM. Ouellette et Pépin soient assignés comme témoins pour la prochaine séance de cette Commission.

5.—MM. Ernest David, hôtelier, Olivier Campeau, chef de police, et Fitz-James-E. Browne, expert en immeubles, ayant prêté le serment requis, rendent témoignage.

6.—M. Alcide Chaussé, inspecteur des Edifices, prête le serment requis et rend témoignage.

A certain point de ce témoignage, la Commission décide, à la suggestion de M. l'échevin L.-A. Lapointe, de suspendre l'interrogatoire dudit M. Chaussé, pour discuter l'opportunité de faire préparer par ce fonctionnaire un rapport relatif aux faits contenus dans les rapports de MM. Browne et Marchand (exhibits 11 et 12 du dossier).

Après discussion, il est

Résolu: De donner instruction à l'inspecteur des Edifices, M. Alcide Chaussé, de prendre connaissance des plans, devis, contrat, etc., relatifs à la construction du poste de Police No 13, d'examiner les deux rapports préparés à ce sujet par MM. Browne et Marchand et de soumettre à cette Commission, le plus tôt possible, un rapport sur l'exactitude des faits y exposés; ledit M. Chaussé devant aussi déclarer dans son rapport si, dans la construction de l'édifice en question les règlements municipaux ont été observés.

Adjournement.

J.-E. GAUTHIER,
Secrétaire.

* * *

Compte rendu de l'Assemblée du 3 avril

Sont présents: Son Honneur le Maire, M. Louis Payette, président, MM. les échevins Lavallée, L.-A. Lapointe, Robinson, Roy et Bumbray.

1.—Soumise et lue une lettre de M. l'échevin Carter, membre de cette Commission, adressées à M. l'échevin Lavallée, informant ce dernier que, par suite de son absence de la ville, il ne peut assister à la présente séance.

Déposée aux archives.

2.—Etant prise en considération la question du transport de cendre à la résidence d'été de M. l'échevin M. Martin, à Saint-Martin, le résumé suivant des témoignages rendus dans cette affaire est soumis et lu, savoir:

Dans le cours du mois d'avril 1908, le président de la Commission de l'Incineration, M. l'échevin M. Martin, aurait demandé au surintendant du département s'il voulait faire transporter à sa maison d'été, quelques voyages de cendre, sans obérer le travail du département.

Le surintendant aurait acquiescé à la demande en disant qu'il ferait la chose lorsque les journées de travail seraient plus courtes et lorsque ça ne retarderait pas les rondes, c'est-à-dire lorsque les hommes pourraient faire leurs rondes habituelles tout en faisant les voyages demandés.

A la fin de mai ou au commencement de juin, le surintendant aurait donné ordre à un contremaître de faire dételer une couple de voitures sans les décharger, et de conduire ces voitures chargées, le lendemain matin, chez M. l'échevin M. Martin, ce qui a été fait.

Agissant toujours de cette façon, en trois occasions différentes, il a été charroyé, à St-Martin, quatre voyages doubles et un voyage simple de cendre et de déchets.

Les hommes préposés au charroyage des déchets attelèrent, à l'heure habituelle, le matin, sur ces voitures chargées la veille, et se rendirent à St-Martin. Ces voyages prenaient quatre heures.

Les rondes ont été terminées, en ce qui concerne le nettoyage ces jours-là comme à l'ordinaire, cependant un peu plus tard qu'elles ne l'auraient été si l'effectif ordinaire de cette ronde avait travaillé dès le commencement de la journée.

La résidence d'été de M. l'échevin M. Martin se trouve dans la paroisse de St-Martin, à quatre ou cinq arpents à l'Ouest du Pont Viau.

En résumé, vers le commencement de juin dernier, neuf chevaux et neuf hommes, en différents temps, ont travaillé quatre heures chacun pour transporter cette cendre à la résidence d'été de M. l'échevin M. Martin, dans la paroisse de St-Martin.

Après discussion, il est, à l'unanimité des membres présents,

Resolved: That the said Messrs. Ouellette and Pepin be summoned to appear as witnesses for the next meeting of this Committee.

5.—Messrs. Ernest David, innkeeper, Olivier Campeau, chief of Police, and Fitz-James E. Browne, real estate expert, being duly sworn, gave evidence.

6.—Mr. Alcide Chaussé, Building inspector, was sworn and gave evidence.

At a certain point of his evidence, the Committee decided, upon the suggestion of Ald. L. A. Lapointe, to suspend the interrogatory of Mr. Chaussé, to discuss the advisability of having this official to prepare a report concerning the facts contained in the reports from Messrs. Browne and Marchand (exhibits 11 and 12 of the record).

After discussion, it was

Resolved: That the Building inspector, Mr. Chaussé, be instructed to examine the plans, specifications, contract, etc., concerning the construction of Police station No. 13, to examine the two reports prepared thereon by Messrs. Browne and Marchand and to submit to this Committee, as soon as possible, a report on the exactness of the facts therein stated; the said Mr. Chaussé shall also state in his report if, in constructing the said building the City by-laws were complied with.

Adjourned.

J. E. GAUTHIER,
Secretary.

* * *

Report of meeting held the 3rd of April.

Present: His Worship the Mayor, Louis Payette, Esq., chairman, Ald. Lavallée, L. A. Lapointe, Robinson, Roy and Bumbray.

1.—Submitted a letter from Ald. Carter, member of this Committee, sent to Ald. Lavallée, informing the latter that, owing to his absence from the City, he cannot attend the present meeting.

Filed of record.

2.—The matter of the carting of ashes at the summer residence of Ald. M. Martin, at St. Martin, having been considered, the summing up of the evidence given in this case was submitted and read, to wit:

"During the month of April 1908, the chairman of the "Incineration Committee, Ald. M. Martin, asked the superintendent of the department, if he would have a few loads of ashes conveyed to his summer residence, without hindering the work of the department.

The superintendent complied with such request, stating "that he would do so when the working days would be shorter and when the rounds would not be delayed thereby, that is to say when the men could make their usual rounds while carting the ashes in question.

"At the end of May or at the beginning of June, the superintendent ordered one of the foremen to have the horses taken out from a couple of vehicles without unloading the same and to take such vehicles, loaded, to Ald. M. Martin's house, on the following day, in the morning, which was done.

"Always acting in the same manner, on three different occasions, there were carted to St. Martin 4 double and one single load of ashes and refuse.

"The men whose duty it is to cart scavenging put horses, at the usual hour, in the morning, to such vehicles, loaded on the preceding day, and proceeded to St. Martin. The carting of the ashes took 4 hours for each load.

"The rounds were completed, as regards the removal of scavenging, on these days as usual, but a little later than would have been the case if the usual gang for such round had begun to work in the early part of the day.

"The summer residence of Ald. M. Martin is situated in the Parish of St. Martin, at a distance of 4 or 5 arpents West of Viau bridge.

"In short, about the beginning of June last, 9 horses and 9 men worked, at different times, 4 hours each, to convey such ashes to the summer residence of Ald. M. Martin, in the Parish of St. Martin."

After discussion, it was unanimously